

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Gendarmerie : l'École d'Owendo livre sa 42e cuvée OPJ/BA1

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

99,99 % pour le diplôme de Brevet d'armes du premier degré (BA1), et 94,11 % pour le diplôme d'Officier de police judiciaire (OPJ). Tels sont les pourcentages de réussite réalisés par la 42e promotion des OPJ/BA1 de l'École de gendarmerie nationale d'Owendo pour l'année 2019-2020. Les lauréats de cette cuvée ont reçu, vendredi dernier, leurs parchemins de fin de formation au cours d'une cérémonie solennelle présidée par le commandant en chef de la Gendarmerie nationale, le général de brigade Yves Barassouaga. C'était en présence du procureur de Libreville, André Patrick Roponat, et du secrétaire général adjoint 2 du ministère de la Défense, le colonel Félicien Koyi, ainsi que plusieurs officiers supérieurs, officiers et sous-officiers. Cette promotion à l'honneur

comprenait 153 militaires. Soit 148 gendarmes, 3 des Forces armées gabonaises, notamment de la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM) et 2 de la Garde républicaine (GR). Pendant onze mois, ces hommes et femmes d'armes ont reçu des enseignements, tant dans le domaine judiciaire, tactique, technique que dans celui du maintien et du rétablissement de l'ordre. Occasion pour le directeur général des Écoles de Gendarmerie, le colonel Paul Aimé Mossie, de rappeler à ces jeunes éléments de la police judiciaire que désormais, "la mise en pratique des acquis résultant de votre formation devront, plus que jamais, être à contribution ou, mieux, devenir des réflexes (...)". Pour sa part, après avoir félicité les lauréats, Yves Barassouaga a tenu à les mettre en garde contre les abus d'autorité qui entachent souvent l'exer-



Photo: SNN

Une séquence de la remise des attestations aux dix premiers de la 42e OPJ/BA1 de l'École de gendarmerie nationale à Owendo.

cice de leur fonction. À savoir, "les restrictions des libertés des citoyens, des arrestations arbitraires, le non-respect des délais

de garde à vue, les violences et voies de faits sur les populations et tout manquement lié à l'exécution du service". Avant

de trancher : "Il ne vous sera fait aucune concession ou complaisance en tenant compte de votre qualité."

Campus numérique de l'UOB : à l'heure de la télé soutenance

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DANS l'optique de la reprise de certaines activités académiques dans le secteur de l'enseignement supérieur, le campus numérique de l'Université Omar-Bongo (UOB) a abrité vendredi dernier, une soutenance par visioconférence d'une thèse unique doctorale d'une étudiante ivoirienne. Cette thèse de Juliana Flore Goore Lou Binhue s'intitule "organisation spatiale de la distribution des produits vivriers agricoles dans les villes moyennes en Afrique: cas de Sinfra en Côte d'Ivoire et de Ntoum au Gabon". La candidate l'a soutenue sous la coordination, à Libreville, du directeur général de l'École nor-

male supérieure (ENS), Fidèle Allogho Nkoghe, et du Pr titulaire Goobe Tere de Côte d'Ivoire. Au final, l'impétrante s'en est sortie avec la mention "Très honorable". "À travers cette soutenance par visioconférence, nous sommes en train de réduire la fracture numérique en Afrique. Nous remercions l'Université Félix-Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire pour cette collaboration avec l'ENS de Libreville. Cette soutenance proprement dite milite en faveur d'une géographie participative, qui donne un appui au développement des politiques publiques des différents États. La candidate a présenté un bon travail. Il faut rappeler que cette dernière a déjà publié quatre articles dans des revues indexées", a indiqué M. Allogho Nkoghe.

Marchés et magasins : les syndicats des commerçants sollicitent le réaménagement des mesures gouvernementales

CM
Libreville/Gabon

LE collectif des syndicats des commerçants a tenu lundi dernier, à l'espace PME d'Awendjé, un conseil syndical sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les activités de ses membres. Ont pris part à ces travaux, six organisations syndicales : Confédération gabonaise syndicale des commerçants (Cogasyc), Syndicat interprofessionnel de l'Estuaire (Sipes), Syndicat national des professionnels assurés et assimilés (Synpaa), Fédération des entrepreneurs du Gabon (Feg) et Syndicat autonome des commerçants de l'Estuaire (Synacest). À l'issue de ce conseil, les participants ont appelé le gouvernement à revoir les mesures gouvernementales concernant les fermetures des marchés et magasins, l'heure du couvre-feu,



Photo: CM

Les membres des syndicats des commerçants lors du conseil de leur collectif.

ainsi que le calendrier des recouvrements des taxes municipales. "À l'unanimité, le collectif des syndicats des commerçants demande au gouvernement de repousser à 20 heures les heures de fermeture des marchés et magasins, fixées actuellement à 16 heures, et ramener le couvre-feu à 21 heures. Concernant les contrôles que nous avons pu observer, le conseil suggère le

retour du projet lié à l'harmonisation des contrôles autour d'une brigade unique. S'agissant du calendrier des recouvrements des taxes municipales, le conseil demande aux bureaux des conseils municipaux de repousser la date butoir, fixée au mois de juin, des recouvrements des taxes municipales", a plaidé le président de la Cogasyc, Abbas Nziengui Mabika.